

<p style="text-align: center;">BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES</p>
--

**ANALYSE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET
MANAGÉRIALE**

SESSION 2024

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Matériel autorisé :

- L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
- L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.

Documents à rendre avec la copie :

- Document A.....page 10/13
- Document B.....page 11/13
- Document C.....page 12/13
- Document D.....page 13/13

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet. Le sujet se compose de 13 pages, numérotées de 1/13 à 13/13.

BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 1/13

CONTEXTE GÉNÉRAL

Monsieur Lemarchand, exploitant agricole, possède une structure de polyculture-élevage. Jusqu'à ce jour, il fait appel aux pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) pour protéger les cultures sur l'ensemble de son exploitation. L'évolution des pratiques agricoles liées entre autres à la protection de l'environnement l'incite à s'orienter vers une certification à haute valeur environnementale (HVE) pour valoriser ses produits. Pour y répondre, il est tenu de limiter l'emploi des produits chimiques. En substitution, il désirerait pratiquer le désherbage mécanique.

Vous le conseillez dans la mise en place de cette technique culturale et dans le choix des équipements matériels nécessaires.

CONTEXTE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIAL

Titulaire d'un BTS TSMA, vous travaillez en qualité de salarié au sein des établissements Vault, distributeurs concessionnaires, spécialisés dans la vente et la réparation de matériels agricoles de la marque Fendt.

Dirigée par son fondateur, monsieur Vault, cette SARL familiale au capital de 125 720 €, a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Caen en 2005. Son siège social est implanté à Lessay dans la Manche (50).

L'entreprise s'adresse majoritairement à une clientèle de maraîchers qui cultivent des légumes (carottes, salades, pommes de terre...) ainsi que des céréales. Face aux enjeux environnementaux, le désherbage mécanique retrouve un nouveau souffle et profite d'une image porteuse de qualité. La part du chiffre d'affaires consacrée aux ventes de bineuses progresse régulièrement ces dernières années. Les clients sont à nouveau séduits par ce matériel qui permet d'allier une pratique culturale traditionnelle respectueuse des sols à une technologie de pointe embarquée.

À ce titre, vous vous chargez de conseiller un client, monsieur Lemarchand. Cet exploitant possède 170 ha de culture dont 15 ha dédiés à la production de carottes. Il s'agit de « La carotte des sables de Créances » qui a obtenu la certification Label rouge en 2000. La garantie de ce label est de fournir un produit de qualité supérieure par le respect d'un cahier des charges strict bâti autour d'un territoire bénéficiant d'un climat marin tempéré, d'une culture dans des sols sablonneux et de méthodes culturales traditionnelles. Pour cela, Monsieur Lemarchand s'appuie sur une équipe technique formée et expérimentée de 8 salariés qui réalisent l'ensemble des étapes de la production, des opérations de préparation des sols, de désherbage manuel, de paillage, de récolte manuelle, de calibrage, de triage, de lavage et de conditionnement.

Monsieur Lemarchand souhaite moderniser son matériel de travail du sol pour toutes ses cultures en investissant notamment dans une nouvelle bineuse incorporant un système d'autoguidage par caméra permettant aussi le travail nocturne.

Monsieur Vault vous confie le suivi clientèle de monsieur Lemarchand. Ce suivi s'articule autour de trois dossiers :

- Dossier 1 : Le désherbage mécanique : tradition et modernisation,**
- Dossier 2 : L'analyse financière d'un investissement,**
- Dossier 3 : La finalisation de la vente et la démonstration.**

BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 2/13

1^{re} PARTIE : Le désherbage mécanique : tradition et modernisation (6 points)

Monsieur Lemarchand souhaite poursuivre l'évolution de son activité en passant de la culture traditionnelle des carottes à celle biologique. Pour cela, il envisage de recourir à un système de binage adapté à son matériel qui lui permettra de modifier ses pratiques culturales de préparation du sol sablo-limoneux.

À la demande de votre responsable, vous avez constitué un dossier documentaire sur le désherbage mécanique afin de conseiller au mieux monsieur Lemarchand.

À partir de vos connaissances et des annexes 1 à 4 pages 5 et 6 :

- 1.1- Présenter l'objectif de la directive européenne 2009/128 et celui poursuivi par le plan Écophyto.**
- 1.2- Identifier l'intérêt écologique et l'intérêt économique de la carotte Terapur pour un producteur de carottes.**
- 1.3- Présenter trois éléments qui justifient le développement du désherbage mécanique.**

Après un premier contact, Monsieur Lemarchand se rend à la concession. Il est vivement intéressé par la bineuse Steketee équipée notamment de l'innovation d'autoguidage par caméra et son terminal. À cet effet, vous avez préparé un argumentaire.

En prenant appui sur vos connaissances et les annexes 5 et 6 pages 6 et 7 :

- 1.4- À partir du document A page 10 (à rendre avec la copie), rédiger deux avantages et une preuve pour chaque caractéristique.**

2^e PARTIE : Analyse financière de l'investissement (8 points)

Monsieur Lemarchand souhaite disposer d'informations complémentaires.

Depuis 2021, Monsieur Lemarchand plante du Terrapur pour assainir son sol avant plantation des carottes des sables de Créances.

Compte tenu de la structure actuelle de son exploitation, il vous questionne notamment sur la rentabilité de l'investissement pour la bineuse Steketee. Ayant collecté des données de gestion sur la culture de la carotte, vous êtes en mesure d'orienter monsieur Lemarchand dans sa prise de décision.

À l'aide des annexes 7 et 8 page 8 consacrées aux données de gestion :

- 2.1- Calculer, en structurant votre réponse, le résultat généré actuellement par la vente de carottes (sans le binage mécanique).**

Monsieur Lemarchand souhaite estimer le résultat prévisionnel de sa culture de carottes dans l'hypothèse où il acquiert la bineuse. Certes, son rendement serait légèrement diminué, la bineuse détériore près de 7 % des plants de carottes. Cela préfigure pour lui d'augmenter le prix de vente au kilo et de réaliser une économie :

- d'une part sur les charges opérationnelles (variables) liées à la diminution de produits de traitement,
- et d'autre part sur les charges fixes liées au coût de main d'œuvre sur le désherbage manuel.

Vous avez retenu lors de votre échange avec monsieur Lemarchand que 400 heures/ha sont actuellement consacrées au désherbage manuel. L'investissement dans la bineuse diminuerait de moitié la charge horaire dédiée au désherbage. Le gain de temps sur cette tâche pénible pour les salariés serait reporté sur une amélioration du paillage suite au binage.

2.2- Déterminer le résultat prévisionnel réalisé grâce à l'acquisition de la bineuse et interpréter ce résultat.

L'investissement dans la bineuse procure un gain de chiffre d'affaires estimé en 2024 à 15 000 €. Ce gain devrait augmenter de 10 % en 2025 et 2026 et de 15 % les années restantes.

2.3- À partir du document B page 11 (à rendre avec la copie), compléter le tableau des flux nets de trésorerie.

2.4- Calculer la valeur actuelle nette (VAN) de l'investissement.

2.5- Conclure brièvement d'un point de vue comptable et humain sur la rentabilité de l'investissement.

3^e PARTIE : Finalisation de la vente et démonstration (6 points)

Votre analyse financière a convaincu monsieur Lemarchand qui a signé le contrat de vente.

À l'aide de vos connaissances et du contexte professionnel :

3.1- À partir du document C page 12 (à rendre avec la copie), compléter le contrat de vente.

3.2- Préciser la nature de la disposition juridique soulignée dans le contrat de vente (document C page 12).

Conforté par la signature du contrat de vente et devant la demande croissante pour ce type de matériel, monsieur Vault souhaite que vous organisiez en partenariat avec le service commercial Lemken France, groupe dont fait partie Steketee depuis 2018, une formation au paramétrage de la bineuse et une démonstration à destination des clients potentiels le jeudi 15 septembre 2024 en plein champ. À cette occasion, Lemken France propose de mettre en dépôt trois bineuses dont l'usage sera confié à trois démonstrateurs expérimentés de la SARL Vault.

3.3- Recenser les outils de communication écrits et oraux ainsi que les moyens matériels et humains nécessaires pour organiser cet événement.

Avant le déroulement de la journée de démonstration du 15 septembre 2024, votre responsable vous demande de réaliser une note à diffuser auprès des démonstrateurs du matériel récapitulant les points importants. En effet, récemment du matériel mis en dépôt par un autre partenaire constructeur a fait l'objet de dégradations lors d'une démonstration.

À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 9 page 9 :

3.4- À partir du document D page 13 (à rendre avec la copie), réaliser la note de service à diffuser auprès des démonstrateurs du matériel.

Votre note sera structurée selon deux axes :

- Les éléments de réglementation sur le lien juridique qui unit la concession au constructeur en matière de dépôt de matériel.
- Les règles de bonne utilisation du matériel en situation de démonstration.

BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 4/13

ANNEXE 1 - La directive Européenne 2009/128

La directive européenne 2009/128 instaure « un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ». Elle pose les bases de plusieurs dispositifs réglementaires visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, de leurs risques et de leurs impacts (le certiphyto, l'inspection des matériels de pulvérisation, les restrictions d'usages dans les zones sensibles, l'interdiction de la pulvérisation aérienne, l'obligation de mettre en œuvre la protection intégrée des cultures...).

Source : Alim'agri - Site du ministère de l'agriculture

ANNEXE 2 - Le plan Écophyto



Des solutions pour lutter contre les adventices existaient bien avant l'arrivée des produits phytosanitaires. Elles étaient préventives (travail du sol, rotation ou encore paillage) ou curatives (désherbage manuel, désherbage mécanique pour certaines cultures sarclées, etc.).

Après la Seconde Guerre mondiale, les herbicides ont rendu le désherbage plus efficace et plus rapide. Leur usage massif montre aujourd'hui ses limites. Le désherbage mécanique peut être l'une des solutions permettant de réduire les risques liés à l'utilisation de la méthode chimique. Dans le cadre du plan Écophyto, l'objectif de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires conduit à une réflexion sur l'utilisation de méthodes alternatives. Les herbicides sont les produits phytosanitaires les plus utilisés. L'emploi du désherbage mécanique en remplacement du désherbage chimique permet de limiter leur utilisation et contribue à atteindre l'objectif Écophyto. [...]

Source : David Grébert, technicien Pôle Légumes Région Nord

ANNEXE 3 - SIVAL Innovation ¹

En 2018, Vilmorin-Mikado² présentait sa dernière innovation : TERAPUR, une carotte assainissante contre les nématodes *Heterodera carotae* (nématodes à kystes). TERAPUR n'est pas une carotte de consommation. Elle fonctionne comme une culture piège : les nématodes pénètrent dans les radicelles, mais ne peuvent pas se multiplier car le site nourricier est défectueux. Elle permet donc d'assainir le champ en vue d'une future culture de carottes de consommation, avec un niveau d'efficacité entre 40 % et 80 %.

Présent dans le monde entier et pouvant entraîner jusqu'à 90 % de pertes de rendement, le nématode *Heterodera carotae* est particulièrement problématique en Europe, en raison de l'interdiction de recourir aux molécules chimiques de lutte.

TERAPUR est le nom commercial choisi pour cette variété, rappelant les notions de « Terre » et de « Pureté ». Sa commercialisation a débuté en France en janvier 2021. Cette innovation agit comme une culture piège et permet de remplacer l'utilisation de produits phytosanitaires par une solution végétale, plus respectueuse de l'environnement. Après deux ans de développement et l'implication d'une dizaine de producteurs de la Manche (France), les essais réalisés en 2020 ont confirmé la résistance et l'efficacité de la variété. Ils ont également permis d'affiner la densité de semis, d'optimiser la durée et le créneau de culture, ou encore de définir sa place dans les programmes de rotation des cultures incluant la carotte et d'autres cultures commerciales (poireaux, carottes, orge...). Sa durée optimale de culture est de 3 mois, au terme desquels elle doit être détruite mécaniquement avant la mise en place d'une culture commerciale.

Source : SIVAL Innovation

¹ Salon international des techniques de productions végétales

² Fournisseur de semence

BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 5/13

ANNEXE 4 - Retrofit des bineuses. La précision dans la mise à jour.

Souvent délaissée au profit de sarclouses ou de traitements chimiques, la bineuse agricole n'était pas considérée comme suffisamment précise pour intervenir sur certaines cultures en ligne. Aujourd'hui, le désherbage chimique est évité pour une agriculture biologique et l'arrivée des systèmes de guidage a annoncé le retour des bineuses pour réduire les adventices.

[...]

Au premier passage, sur un sol en végétation, les socs coupent l'herbe déjà en place et déchaussent les racines peu profondes du sol. Après quelques jours de séchage, vous pourrez porter l'herbe indésirable et sèche au compost. Au second passage, en ramenant la terre fraîche à la surface, la bineuse permet alors d'enfouir les jeunes adventices profondément dans la terre. Ce processus fait de la bineuse un outil qui respecte les règles de l'agriculture biologique.

Source : entraid.com – 20 octobre 2022

ANNEXE 5- La bineuse Steketee.

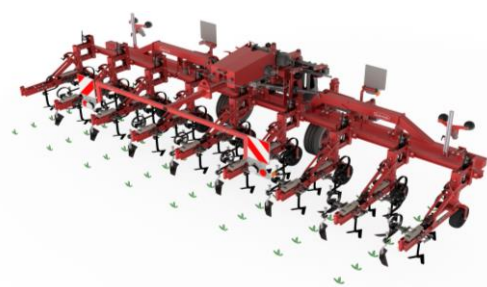
Matériel : **bineuse Steketee** - modèle guidage : **IC Light**

Largeur de travail : **2,7 m**

Châssis à structure profilé

Vitesse de travail : **8 à 15 km/heure**

Caméra **multi spectrale**



Source constructeur : Steketee




BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 6/13

ANNEXE 6 - Le dispositif de guidage assisté.

Les trois composants du système IC-Light :

Le système IC-Light comprend trois éléments clés : la caméra, le terminal comprenant l'ordinateur de travail et le EC-Steer, un cadre coulissant parallèle. Ensemble, ils forment un système de direction automatique précis pour la bineuse afin de créer de l'espace pour les cultures.

La caméra couleur Steketee reconnaît automatiquement le(s) rang(s) cultivé(s) et positionne la machine avec précision indépendamment du tracteur.

La caméra quadrichromique (toutes cultures sur plusieurs rangs)	Le terminal	Interface EC-Sreer (tracteur-bineuse) : Le cadre coulissant parallèle
		
<p>La caméra haute résolution produit des images des rangs de cultures et envoie ces données au terminal. Il détecte entre 1 et 5 rangs de cultures, dans les teintes de vert ou dans le spectre de couleurs RVB.</p>	<p>Le terminal en cabine, à écran tactile fait partie intégrante du calculateur, qui traite les images de la caméra en signaux de direction précis. L'utilisation est très intuitive, une aide supplémentaire est accessible via un service à distance.</p>	<p>Le terminal transfère le signal de guidage via des électrovannes au cadre coulissant parallèle. La bineuse, par la suite, suit les rangs indépendamment des mouvements du tracteur.</p>

Le système IC-Light peut être complété par un éclairage LED. Cet éclairage permet de travailler même la nuit tombée.

La mise à jour Steketee est un atout majeur. Cette option permet au système de se connecter au réseau internet. Par cette connexion sécurisée, Steketee peut aider ses clients en direct depuis l'usine et envoyer des mises à jour du programme. Cela permet de disposer toujours de la dernière version du programme et de ses améliorations.

Pour rappel :

- Détection entre 1 et 5 rangs de culture,
- Détection des teintes vertes et du spectre des couleurs RGB, y compris la fonction d'auto-apprentissage,
- Désherbage à 2 cm de la culture,
- Vitesse de conduite jusqu'à 15 km/h,
- Télémaintenance à distance pour une aide directe.

Source constructeur : Steketee

ANNEXE 7 - Données de gestion liées à la culture de la carotte

Culture de la carotte hors binage en 2023	Culture de la carotte intégrant la bineuse Steketee en 2024 (données prévisionnelles)
Surface cultivée : 15 ha Rendement moyen : 30 Tonnes / ha Prix de vente : 0,90 € / kg Charges opérationnelles (variables) : 7 250 € / ha (dont semences, voile, paillage, mécanisation...) Main d'œuvre annuelle (charges fixes) : 1 200 heures / ha qui se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - 200 heures de travail mécanisé, - 400 heures de désherbage manuel, - 600 heures de récolte non mécanisée. Salaire horaire brut du travail mécanisé : 12,15 € Salaire horaire brut sur désherbage manuel et récolte non mécanisée : 13,50 €	Surface cultivée : 15 ha Rendement moyen : 28 Tonnes / ha Prix de vente : 1 € / Kg Charges opérationnelles (variables) hors bineuse : 7 000 € / ha Charges opérationnelles supplétives liées à l'acquisition de la bineuse : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et réparation : 2,60 € / ha - Autres charges : 2,50 € / ha Main d'œuvre annuelle (charges fixes) : 1 000 heures / ha qui se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - 200 heures de travail mécanisé hors binage, - 200 heures de désherbage avec bineuse, - 600 heures de récolte non mécanisée. Salaire horaire brut du travail mécanisé : 12,15 € Salaire horaire brut sur désherbage manuel et récolte non mécanisée : 13,50 €

ANNEXE 8 - Données de gestion liées à l'investissement et au financement

Informations financières
Prix d'acquisition d'une bineuse équipée : 30 000 euros HT Amortissement linéaire : 5 ans Autofinancement de l'investissement : 100 %. Le taux moyen d'imposition sur les sociétés est de 25 % Formule de la valeur actuelle nette (VAN) = <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> $- \text{Investissement} + \text{FNT1} (1+t)^{-1} + \text{FNT2} (1+t)^{-2} + \text{FNT3} (1+t)^{-3} + \dots$ </div> avec FNT (Flux net de trésorerie) Le taux d'actualisation (t) = 5%

ANNEXE 9 - Extrait des conditions générales de vente du constructeur

Dispositions spécifiques à la mise en dépôt

En cas de mise en dépôt de matériel, le dépositaire s'engage à :


- Supporter les frais de transport aller-retour et de manutention occasionnés par les matériels concernés,
- Prendre toutes dispositions pour la bonne conservation et l'entretien du matériel,
- Ne prélever aucune pièce sans l'autorisation écrite du constructeur,
- Supporter tous les frais de réparation d'avaries que le matériel peut subir pendant la mise en dépôt,
- Prévenir immédiatement le constructeur en cas de vente,
- Assurer le matériel déposé en « Biens confiés » auprès d'une compagnie, d'assurance notoirement solvable et produire sur simple demande de sa part une justification de cette assurance ; celle-ci devra être souscrite pour un montant au moins égal à la valeur du matériel.

[...] En cas d'utilisation pour démonstration, le dépositaire est seul responsable des conditions de la démonstration et de l'utilisation de la machine. Il ne peut, en aucun cas sans autorisation écrite du constructeur l'utiliser à une autre fin que la démonstration, ni le confier à qui que ce soit pour quelque usage que ce soit. Si à l'expiration du délai fixé, le matériel n'est pas restitué, le constructeur aura la possibilité de le reprendre ou de le facturer au dépositaire. Cette facturation aura lieu moyennant les conditions de vente habituelles. En cas de restitution du matériel en mauvais état, il sera procédé, aux frais du dépositaire, aux remises en état nécessaires.

BTS TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES		Session 2024
Épreuve U52 – Analyse juridique, économique et managériale	Code : 24TA5AJEM	Page 9/13

DOCUMENT A - Argumentaire CAP du système de guidage « IC-Light » de la bineuse

(à rendre avec la copie)

Caractéristiques	Avantages	Preuve
<p style="text-align: center;">Le terminal</p> 		
<p style="text-align: center;">La caméra équipée de leds</p> 		

Modèle CCYC : ©DNE

NOM DE FAMILLE (naissance) :
(en majuscules)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PRENOM :
(en majuscules)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° candidat :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription :

--	--	--

(Les numéros figurent sur la convocation, si besoin demander à un surveillant.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

DOCUMENT B - TABLEAU DE CALCUL DES FLUX NETS DE TRÉSORERIE
(à rendre avec la copie)

Eléments de calcul de la VAN		2024	2025	2026	2027	2028
Chiffre d'affaires supplémentaire	%		+ 10%	+ 10%	+ 15%	+ 15%
	€	15 000,00 €	16 500,00 €	18 150,00 €	20 872,50 €	24 003,40 €
Charges supplémentaires liées à l'utilisation de la bineuse (entretien, fuel...)		1 096,50 €	1 096,50 €	1 096,50 €	1 096,50 €	1 096,50 €
Dotation aux amortissements de la bineuse		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Résultat imposable supplémentaire		7 903,50 €	9 403,50 €	11 053,50 €	13 776,00 €	16 906,88 €
Impôt sur les sociétés supplémentaire (taux IS : 25 %)		1 975,88 €	2 350,88 €	2 763,38 €	3 444,00 €	4 226,72 €
Résultat supplémentaire après impôt		5 927,63 €	7 052,63 €	8 290,13 €	10 332,00 €	12 680,16 €
Dotation aux amortissements de la bineuse		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Flux nets de trésorerie						
Flux nets de trésorerie actualisés						

**DOCUMENT C - Contrat de vente
(à rendre avec la copie)**

La concession Forme juridique..... au capital de

Immatriculée au RCS de Domiciliée à

En tant que vendeur, réparateur de matériels agricoles

Et Monsieur Domicilié à

En tant qu'acheteur

signeront le contrat suivant :

Article 1 :

L'acheteur acquiert un matériel agricole de :

Marque : ; Modèle : ; État :

Nombre heures : ; Pour la somme de *Euros* TTC

Article 2 : État du matériel

L'acheteur affirme qu'il a visité et vérifié attentivement le matériel dont il s'agit dans l'article 1 de ce présent contrat. Lors de la visite du *3 juillet 2024*, aucun défaut n'a été détecté.

L'acheteur reconnaît avoir été parfaitement informé sur les conditions d'utilisation de l'engin.

Article 3 : Données techniques

Données techniques : Largeur de travail : *cm* – Vitesse de travail : -
Equipements :

Article 4 :

1. Le prix d'achat est exigible comme suit : 50 % à la signature du contrat de vente ; 50 % à la livraison

2. Jusqu'au paiement complet du prix de vente, le matériel agricole demeurera la propriété du vendeur.

Article 5 :

1. La livraison de l'engin aura lieu le *15 juillet 2024 à 15 h 00 à Lessay*. Le vendeur s'engage à livrer le matériel tel qu'il a été décrit ci-dessus.

2. L'acheteur s'engage à venir enlever l'engin le jour indiqué. À défaut, le vendeur se réserve le droit de résoudre de plein droit le contrat.

Fait en deux exemplaires, à LESSAY le 3 juillet 2024

Signature manuscrite du vendeur Tampon Ets Vault

Signature manuscrite de l'acheteur



Entreprise Vault

Concessionnaire

FENDT

À

Le

Pour application :

Pour information : le chef d'atelier

Note de service N°

La direction

Modèle CCYC : ©DNE

NOM DE FAMILLE (naissance) :

(en majuscules)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PRENOM :

(en majuscules)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° candidat :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription :

--	--	--	--

(Les numéros figurent sur la convocation, si besoin demander à un surveillant.)



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--